





RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PER ET PAIEMENTS DIRECTS POUR LES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

Paiements directs Togrammes facultatifs		Utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures Bilan de fumure : → max. 90% des besoins en N _{disp} CHF 100/ha TA	Couverture appropriée du sol Sous semis ou semis max. 7 semaines après récolte si a lieu avant le 30.9 Pas de travail du sol avant le 15.2 sauf pour semis en bandes Engagement de 1 an CHF 250/ha To	 préservant le sol Sous litière Semis en bandes Semis direct Min. 60% des TO Engagement de 1 an 	Bandes semées pour organismes utiles CHF 3'300/ha sur TO CHF 4'000/ha en cultures pérennes Céréales en lignes de semis espacées	Non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures (Extenso) (à la culture) CHF 800/ha (Colza, Pdt et bett. sucrière); 400/ha (Autres) Min. requis pour toucher CHF +200/ha pour la bett. sucrière OCCP Non-recours aux insecticides et acaricides dans les cultures maraichères et les cultures de petits fruits CHF 1'000/ha Non-recours aux insecticides, acaricides et fongicides dans les cultures pérennes après la floraison CHF 1'100/ha Exploitation des cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique CHF 1'600/ha Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales (à la culture)					Alimentation biphase • Valeur spécifique aux catégories de porcs • Minimum 2 aliments • Jusqu'en 2026	• 1.11-30.4 : 13x • 1.5-31.10 : 26x • 4 ares/UGB CHF 190/UGB CHF 370/UGB Mise au pâturage • 1.11-30.4 : 22x • 1.5-31.10 : 26x • 70% ration à la pâture • Min. bovins en SRPA	Durée de vie productive plus longue des vaches • Vaches laitières : dès 3 vêlages • Vaches allaitantes : dès 4 vêlages CHF 10-200/UGB vaches
A G	2023	CHF 1'000/ha CS annuelle		 CHF 250/ha Sous litière 150 Semis en bandes 200 Semis direct 250 	CHF 300/ha Bandes fleuries Jusqu'en 2022		 Pdt et légumes consequent tabac et endives); 25 Extenso (à la culture sons herbicide sons herbicide sons herbicide sons phyto viti/Jusqu'en 2023 	one) ure) sur TO (à la parcelle) arbo/betterave	CER pendillard Fin au 31.08.21		CHF 35/UGB Valeur moyenne 11 g/MJEDP 12.8 g/MJEDP BIO	• SRPA • SRPA+	
PER nces de base	2024	Bilan de fumure : Tolérance tombe → max. 100% des besoins en P et en N _{disp} → Contrôle en 2025 du bilan 2024	 > 3 ha de TA sur l'exploit. Pour les cultures récoltées après 31.08 Selon les bonnes pratiques agricoles → Couverture complète du 		Exigence en plus: • Si > 3 ha en TO → min. 3.5% des TA en SPB • Surfaces plaine et collines	Système de rinçage automatique devient obligatoire pour les pulvé de > 400 lt	Mesures pour obtenir min.: • 1 pt contre la dérive pour tous traitements • 1 pt contre ruissèlement pour tous traitements si > 2% pente, adjacent aux	Traitements interdits entre 15.11 et 15.02 Suppression de la date limite spécifique pour les traitements en prélevée	Obligatoire si: Déclivité ≤18% Exploitation avec au moins 3 ha de cette déclivité Pas d'enfouissement dans le sol (1 heure)	 Tout engrais Minéral ou organique PPh Aliments Traçabilité des transferts d'engrais de 	Dès 2027	OPAn Stabulations entravées: • 30 sorties durant la période hivernale • 60 sorties durant la	1,51.6
Exige	2023 20	Bilan de fumure : Tolérance à max. 110% des besoins en P et en N _{disp}	complete du sol avant destruction Couverture = intercultures, cultures, repousses		 3.5% de la SAU exploitée en cultures spéciales 7% de la SAU pour autres surfaces 		eaux de surfaces, routes Points réduction risque dérive selon produits	eaux de surfaces, routes Points Interdits entre réduction 01.11 et 15.02, risque dérive dès le 10.10	sor (1 neure)	ferme via la plateforme HODUFLU		période de végétation • Max. 2 semaines entre 2 sorties	
		Suisse Bilanz	Couverture du sol	Semis	Surfaces de biodiversité	Système de rinçage	Dérive et ruissèlement	Dates de traitements	Utilisation pendillard	Traçabilité des intrants	Alimentation biphase porcs	Sorties en plein air	Longévité des vaches